

7- POLITIQUE DE LOCATION D'EMBARCATION DE L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE



Conditions de location ou de prêt

La location ou le prêt de toute embarcation à voile sont autorisés aux seuls détenteurs d'une certification émise par une autorité reconnue (comme la fédération de voile du Québec ou la C.Y.A.). Le brevet ou le certificat doit être présenté au responsable au moment de la location. Si le locataire ne possède pas de preuve de certification et qu'il juge avoir l'expérience nécessaire, il peut faire évaluer ses compétences, sur rendez-vous, au coût en vigueur.

En tout temps, le responsable de l'école de voile peut refuser de louer ou de prêter une embarcation si les conditions météorologiques observées ou annoncées sont dangereuses et/ou s'il juge que le candidat n'est pas apte à ramener l'équipage et le bateau à bon port.

En cas d'annulation, le client doit avoir prévenu l'ÉVL au moins une heure à l'avance sans quoi des frais (au tarif en vigueur) lui seront facturés.

Un dépôt sera demandé au client au moment de la signature du contrat de location. Ce montant pourra être retenu par l'ÉVL, en tout ou partie, en cas de bris ou de perte de matériel.

Déroulement de la location

La personne qui loue doit se présenter 15 minutes avant l'heure fixée. Elle pourra voir sa réservation retardée, écourtée ou annulée, si elle ne se présente pas à l'heure.

La location commence à partir du moment où l'employé de l'ÉVL remet l'embarcation grée par le client lui-même, avec soutien par le personnel si nécessaire, et qu'elle a été contrôlée par les deux parties. Le temps de location est calculé jusqu'à la sortie de l'eau de l'embarcation pour rentrer au quai.

Responsabilité

Le locataire est responsable de la préparation de son embarcation, (le gréement étant effectué par le client avec le soutien d'un employé de l'ÉVL au besoin), de la mise à l'eau, de la sortie de l'eau ainsi que du repositionnement de l'embarcation sur le quai ou terrain. De plus, il doit replacer les voiles et le gréement à l'endroit désigné.

Les embarcations doivent être traitées avec soin pour la sécurité et la qualité de l'expérience. Il est normal que certaines pièces s'usent ou se brisent avec le temps, toutefois, tout usager sera tenu responsable des dommages causés par sa négligence.

Une inspection visuelle de l'embarcation sera complétée par un employé de l'ÉVL et le locataire (responsable de la location ou du prêt de l'embarcation) au départ et au retour de la navigation. Tout bris ou perte de matériel ne découlant pas d'une usure normale ou résultant d'un mauvais usage sera facturé au client.

Règles d'usages

Les embarcations ne peuvent être laissées sans surveillance aux quais (maximum 10 minutes); elles doivent être en amarrage à sec ou au mouillage (mooring) et dégréées.

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour toute personne se trouvant sur le quai et sur un bateau. Si ce règlement n'est pas respecté, le responsable peut annuler la location ou le cours.

Tout usager d'une embarcation doit se renseigner sur le plan d'eau (hauts fonds, courants, etc.) à l'aide des affiches qui sont à sa disposition et en s'informant auprès des employés. Il doit aussi respecter les limites de navigation de l'ÉVL par rapport au vent et les zones de navigation (Cours et location).



8- LIMITES DE NAVIGATION DE L'ÉVL

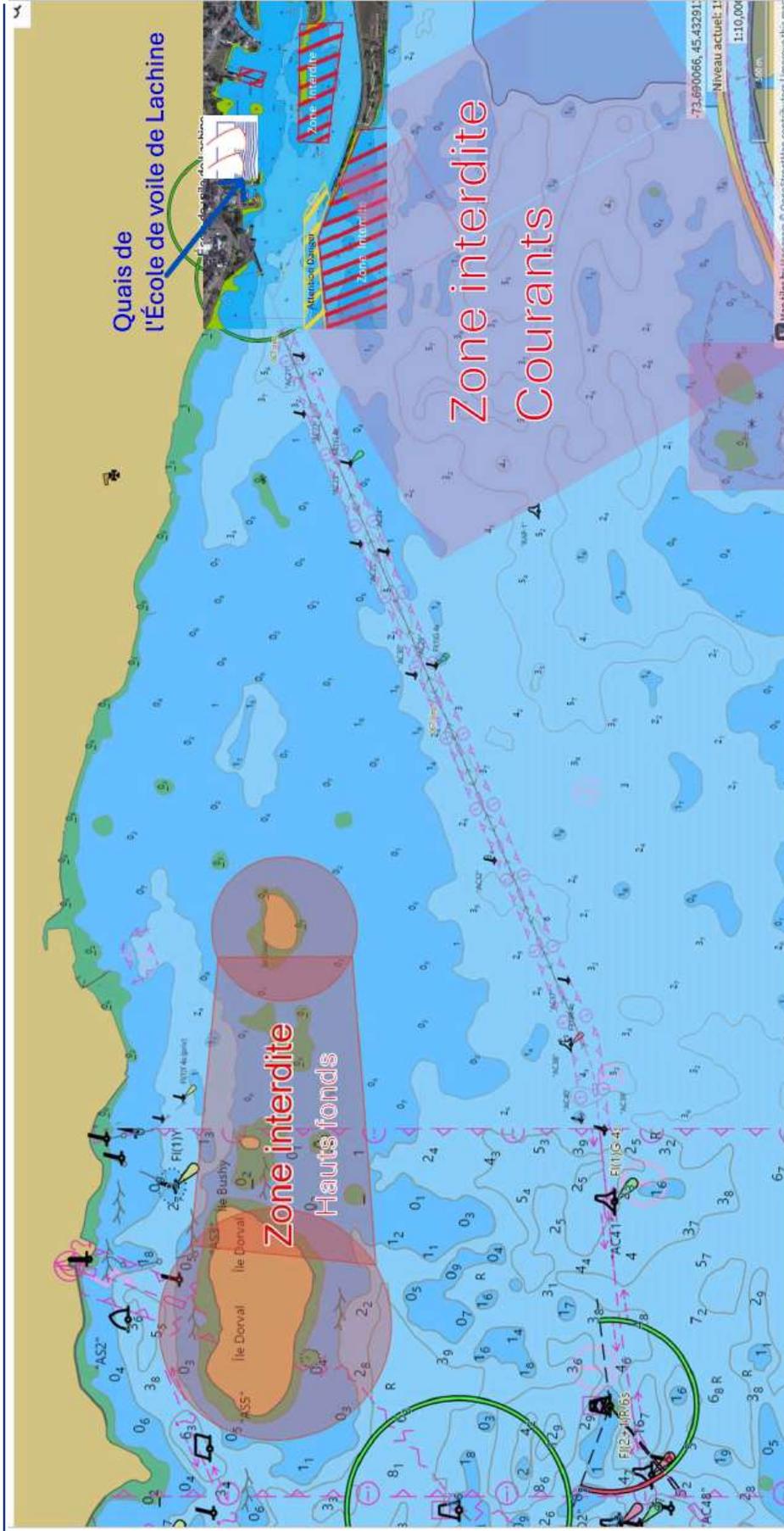
Conditions de vent

Niveau requis selon le vent	Cansail1	Cansail 2	Cansail 3	Cansail 4
	Voile blanche Niveau I -II	Voile blanche Niveau III	Voile bronze Niveau IV	Voile bronze Niveau V
0-12 nœuds	Phare de la 32 ^e (Catamaran Île Dixie)	Île Dixie	Île Dorval	Île Dorval
12- 16 nœuds	Aucune sortie	Phare de la 32 ^e (Catamaran Île Dixie)	Île Dixie	Île Dixie
16-19.9 nœuds	Aucune sortie		Phare de la 32 ^e (Catamaran Île Dixie)	Île Dixie
20 nœuds et +	Aucune sortie			

- Entre 0 et 12 nœuds, seul le barreur doit être expérimenté.
- Entre 12 et 16 nœuds, le barreur doit être très expérimenté et l'équipier doit être expérimenté.
- Entre 16 et 19,9 nœuds, le barreur et l'équipier doivent être très expérimentés



Limite aval de la zone de navigation (danger de courant)
 Limites amont: hauts fonds



Îles Dixie et Dorval – Zones interdites (hauts fonds et courant)

9- RÈGLEMENTS ET CODES DE CONDUITE - QUAIS ET NAVIGATION

Sur le terrain

- Soyez courtois
- Laissez le terrain dégagé pour la circulation des bateaux
- Ramassez vos déchets

Sur les rampes de mise à l'eau

- Cédez toujours la priorité à un bateau rentrant au quai
- Respectez l'ordre des mises à l'eau
- Mettez à l'eau uniquement quand vous êtes prêts à partir
- Ne laissez pas votre bateau au quai (10 min max)
- Lors des départs et retours, demandez ou offrez de l'aide

Navigation

- Vérifiez les conditions de navigation avant chaque sortie
- Consultez la carte nautique du lac St-Louis à l'entrée de l'école de voile
- Respectez les limites de navigation et les zones de navigation
- Respectez les règles de priorité sur l'eau
- Assurez-vous d'avoir tout l'équipement de sécurité
 - Pour vous et vos équipiers
 - Pour le bateau
- Retournez au quai au plus tard 30 minutes avant le coucher du soleil
 - Laissez la priorité aux bateaux engagés avant vous
 - Remontez rapidement votre bateau pour libérer le quai.